



# La participation des jeunes en France

© UNICEF France



De nombreuses actions existent en France afin que la voix des enfants et des jeunes se fasse entendre. Cette implication citoyenne se fait à plusieurs niveaux.

## DANS TON ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

C'est d'abord au sein d'un lieu que tu fréquentes tous les jours que tu pourras mettre en œuvre ta participation : **le collège ou le lycée** est un espace privilégié pour que tu puisses te familiariser avec la démarche participative.

À travers le statut de **délégué**, tu peux prendre conscience de l'importance de ta parole et de ton opinion au collège ou au lycée : les conseils de classe te permettent d'être le porte-parole des autres élèves de ta classe auprès des enseignants et, au sein de la classe, le rôle de délégué incite à favoriser les échanges avec les élèves.

De même, le **conseil d'administration**, et au lycée, le conseil à la vie lycéenne te permettent de te mettre au cœur du dispositif de bilan et d'amélioration de la situation de l'établissement.

## QUE FAIT L'UNICEF POUR INCITER LES JEUNES À PARTICIPER DANS LE CADRE SCOLAIRE ?

Dans les collèges, l'Unicef propose de créer un **Club Unicef jeunes**. Sous la responsabilité d'un enseignant, des élèves du collège se regroupent en dehors des heures de cours pour découvrir, débattre et monter des projets autour des droits de l'enfant et de la situation des enfants dans le monde.

Au lycée, les **Jeunes ambassadeurs** sont des jeunes qui s'engagent dans des actions de sensibilisation et de mobilisation dans leur établissement ou dans la ville pour faire connaître les droits de l'enfant.

## DANS TA VILLE

En France, de nombreuses municipalités ont mis en place des espaces pour laisser la parole aux enfants.

Il existe des **conseils municipaux d'enfants et de jeunes** qui te permettent de donner ton avis ou de proposer un projet aux élus locaux. À travers ces conseils, tu comprends comment fonctionne la politique au niveau local et les contraintes que tu peux rencontrer.

Selon l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), il existait 1 800 conseils d'enfants et de jeunes en 2009.

Les conseils peuvent se décliner également en conseils généraux (pour les départements) et régionaux.



© UNICEF France



## QUE FAIT L'UNICEF POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES VILLES ?

L'Unicef France a créé le réseau des « **Villes amies des enfants** » (VAE), constitué de plus de 220 villes qui s'engagent à mettre en place une politique en faveur des enfants, dans le respect de la CIDE.

## DANS TA RÉGION ET AU NIVEAU NATIONAL

Les jeunes sont aussi incités à agir à un niveau plus large.

C'est le cas par exemple du concours national que l'Unicef France et les VAE proposent tous les deux ans : la **Biennale des jeunes dans la cité**.

Tes idées ont alors un rayonnement régional, voire national puisque les meilleurs projets sont acceptés et concrétisés par la suite ; cela peut donner des idées d'actions à tes pairs.

Un autre exemple concret de participation des enfants dans une démarche nationale est le Parlement des enfants. C'est une action proposée par le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec l'Assemblée nationale pour faire participer des élèves de CM2 à une séance à l'Assemblée nationale où ils viennent faire une proposition de loi sur des sujets qu'ils ont discutés durant l'année avec leur enseignant.

Les **Junior associations** sont une autre façon pour les jeunes de s'engager. C'est un réseau d'associations permettant aux jeunes de monter des projets au niveau local afin de dynamiser des zones ou de sensibiliser le public à une cause à travers des actions concrètes et originales (danse, pièces de théâtre, etc.). Grâce aux Juniors associations, tu es guidé dans tes démarches dans le cadre d'une **structure légale**.

## LE SAVAIS-TU ?

Quelle que soit la manière ou la structure dans laquelle tu souhaites t'engager, il y a plusieurs niveaux d'actions. Tu peux avoir envie d'agir directement sur le cadre de la vie locale, sur des questions concrètes qui touchent les habitants ou les élèves. On parle d'action citoyenne, par exemple, si tu proposes de créer des espaces dédiés aux enfants dans la ville ou de développer un réseau d'entraide pour les devoirs dans les écoles.

Mais tu peux aussi agir dans une démarche de solidarité internationale pour mener des actions de sensibilisation ou de mobilisation sur des questions humanitaires. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) ont développé des programmes dédiés aux enfants et aux jeunes pour les accompagner dans la mise en marche de leurs actions ; c'est le cas de **la Croix Rouge** ou encore de **l'Unicef** qui permettent aux jeunes de s'engager pour des causes internationales.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)
- [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)
- <http://www.villesamiesdesenfants.com/>
- <http://www.unicef.fr/jeunes>



## LEXIQUE

**Citoyen** n.m. Individu habitant dans un État dont il a la nationalité et qui a des droits et des devoirs.

**Concrétiser** v. Rendre quelque chose réel, mettre en pratique.

**Conseil à la vie lycéenne** n.m. Structure consultative constituée au sein d'un lycée et composée de plusieurs délégués lycéens et adultes représentant les personnels et les parents d'élèves, qui réfléchissent ensemble sur des questions liées à la vie quotidienne des lycéens.

**Conseil d'administration** n.m. Groupe de personnes (dont un président et un secrétaire) représentant une institution (un établissement, une entreprise ou une association), et dont la mission est de diriger la structure représentée.

**Conseil municipal** n.m. Assemblée de personnes élues, représentant la commune et se réunissant régulièrement afin de conduire les affaires de la ville. Le conseil municipal est présidé par le maire de la ville et a plusieurs compétences pour gérer la politique locale.

**Consultation** n.f. Action de demander un avis à un groupe de personnes bien défini.

**Délégué** n.m. Personne chargée de représenter un groupe pour une mission particulière ; syn. : représentant.

**Dynamiser** v. Rendre actif, stimuler.

**Élu local** n.m. Personne choisie par la population au suffrage universel pour diriger la politique locale. Le maire de la ville est un élu local.

**Humanitaire** adj. Qui vise au bien-être, à l'amélioration de la vie quotidienne et au respect de l'être humain. Une organisation humanitaire a pour but d'œuvrer pour le bien-être de personnes généralement en situation de vulnérabilité.

**Implication** n.f. Fait de s'investir pour une cause ou de participer à un événement. Syn. : investissement, participation.

**Mobilisation** n.f. Fait de rassembler des personnes autour d'une cause.

**Municipalité** n.f. Ensemble d'élus locaux qui administrent une commune.

**Organisation non gouvernementale** n.f. Organisation/association de la société civile dont la principale caractéristique est son indépendance (vis-à-vis de l'État ou d'une institution internationale). Elle est composée de volontaires bénévoles travaillant sur des missions généralement d'ordre humanitaire pour aider les populations en danger (victimes de guerre, de catastrophes naturelles ou d'épidémies). La Croix-Rouge ou Médecins Sans Frontières sont des exemples d'ONG.

**Pair** n.m. Personne égale à une autre, ayant le même statut, les mêmes responsabilités qu'une autre. « De pair à pair » = par exemple un jeune qui s'adresse à un autre jeune.

**Parlement** n.m. Ensemble des assemblées législatives d'un État chargées de voter les lois. En France, le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

**Politique en faveur des enfants** n.f. Ensemble des programmes ou des dispositifs visant à améliorer la condition des enfants en situation de vulnérabilité à travers des actions de terrain.

**Rayonnement** n.m. Influence positive.

**Réseau** n.m. Le réseau définit un lien entre des personnes ou d'autres éléments.

**Sensibilisation** n.f. Fait de rendre quelqu'un attentif à une cause. Une campagne de sensibilisation vise à attirer l'attention du public sur une situation donnée en vue d'une action.

**Solidarité internationale** n.f. Attitude responsable visant à aider l'autre. Quand on parle de « solidarité internationale », on désigne des actes de politique étrangère généralement envers les pays en voie de développement dans le but de leur fournir une aide et de changer certains comportements. C'est une manière de coopérer au niveau international en se basant sur des raisons morales et humaines.

**Structure légale** n.f. Organisation de plusieurs éléments dont les modalités sont autorisées par la loi.